

Pôle Culture, Sport, Santé, Associations

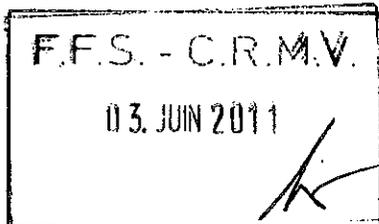
Monsieur Mathieu KLETHI
Président du Comité Régional du Massif des
Vosges
16 Rue des Prés
68700 CERNAY

Affaire suivie par Philippe JOURDAIN

Poste tél. 03 87 33 61 06

Fax

Email



Metz, le

30 MAI 2011

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la politique régionale de soutien aux évènements sportifs et compétitions, il apparaît souhaitable de rappeler, au moment du dépôt des demandes de subvention 2012, les différentes obligations qui incombent aux associations sportives affiliées à une ligue régionale ayant signé un contrat de développement avec le Conseil Régional de Lorraine, et désireuses de bénéficier des aides de la Région Lorraine.

Nous vous rappelons que seules les manifestations à **caractère national ou international**, de type Championnat ou Coupe du Monde, Championnat ou Coupe d'Europe, Championnat de France, Meeting ou tournoi rassemblant les meilleurs équipes ou athlètes mondiaux sont recevables.

Afin d'uniformiser ces demandes, il appartient aux associations d'adresser à leur ligue respective toute demande d'aide concernant la manifestation éligible. Après validation par la ligue, ce dossier doit impérativement être envoyé au Conseil Régional **au plus tard 4 mois avant la manifestation** en précisant que la date limite de dépôt pour l'année 2012 est fixée au **31 mars 2012**. De plus, seules les demandes de subvention dûment complétées à l'aide du dossier ci-joint seront mises à l'étude.

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint une copie du nouveau **Dispositif d'Interventions Régionales** voté par l'assemblée plénière du Conseil Régional de Lorraine en date du 1^{er} avril 2011 ; de ce fait, je me permets d'attirer votre attention sur les nouvelles modalités de versement concernant les évènements sportifs et les compétitions.

Je vous remercie de bien vouloir tenir informés les clubs sportifs organisateurs de cette procédure dans votre discipline. Les services du secteur des Sports restent à votre disposition pour tout complément d'information. (Philippe Jourdain poste: 6106 - mail: philippe.jourdain@lorraine.eu)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président, par délégation,
Le Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thibaut VILLEMIN', written over a horizontal line.

Thibaut VILLEMIN

Dossier de **Subvention**

Secteur Sport

Soutien aux événements sportifs et compétitions

Nom de la Ligue ou Comité régional

.....

Adresse

.....

.....

N° de téléphone : N° de Portable : N° de fax :

Courriel :

Intitulé du projet

.....

.....

.....

.....

.....



➔ Coordonnées de l'Organisateur

Nom de l'association ou du club :

Adresse :

.....

.....

N° de Téléphone : N° de Fax :

N° de Portable :

Nom du Président :

Nom du Directeur :

Objet de l'organisme :

.....

➔ Attestation de Manifestation

Intitulé :

.....

Date :

Lieu :

.....

.....

Je soussigné :

Président de la Ligue ou du Comité Régional:

Certifie que la manifestation sportive visée en objet est bien inscrite au calendrier officiel de la Ligue ou Comité Régional de Lorraine

Avis motivé (Obligatoire) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à

Le

Signature et cachet

Important

**TOUT DOSSIER INCOMPLET, INSUFFISAMMENT MOTIVÉ OU RÉCEPTIONNÉ HORS DÉLAI
NE SERA PAS INSTRUIT**



La Région

Lorraine

DEPENSES		RECETTES	
I - FRAIS FEDERAUX		I - RECETTES D'EXPLOITATION	
• Arbitrage, commissaire		• Billetterie	
• Sécurité		• Participations des compétiteurs	
• Médicaux		• Buvette	
• Autres (1)		• Autres (1)	
TOTAL I		TOTAL II	
II - CHARGES DE PERSONNEL		II - RECETTES PUBLICITAIRES	
• Salaires des permanents		• plaquette	
• Charges des permanents		• banderoles/annonces	
• Autres (1)		• Autres (1)	
TOTAL II		TOTAL III	
III - IMPOTS ET TAXES		III - SUBVENTIONS SOLLICITEES	
		• Ville(s)	
		• Communauté de Commune	
		• Département(s)	
		• Région de Lorraine	
		• Etat	
		• Europe	
TOTAL III		TOTAL IIII	
IV - FRAIS DE TRANSPORT ET HEBERGEMENT		IV - AUTRES RECETTES	
• Transport		• Droits d'inscriptions	
• Restauration		• (1)	
• Hébergement		• (1)	
• Assurances			
• Autres (1)		TOTAL IV	
TOTAL IV		V - FONDS PROPRES	
V - FRAIS EN MATERIEL		• Fédération	
• Achat		• Ligue ou Comité Régional	
• Location de matériel		• Comité départemental	
• Location de salles		• Club	
• Achats buvette		• Autres	
TOTAL V		TOTAL V	
VI - FRAIS EN EQUIPEMENT/FONCTIONNEMENT		TOTAL VI	
• Récompenses, prix, coupes			
• Documentation, communication			
• Téléphone, affranchissement			
• Autres (1)			
TOTAL VI		TOTAL VII	
VII - AUTRES DEPENSES		TOTAL DEPENSES (I+II+III+IV+V+VI+VII)	
• (1)			
• (1)			
TOTAL DEPENSES (I+II+III+IV+V+VI+VII)		TOTAL RECETTES (I+II+III+IV+V)	
			(2)
			(2)

(1) A préciser

(2) Le total des dépenses doit être égal au total des recettes



OBJECTIFS :

Apporter une aide permettant l'organisation et la réalisation de grands événements sportifs réguliers ou exceptionnels, assurant une animation et un impact médiatique sur le territoire lorrain et contribuant à une mission d'intérêt général pour le développement du sport auprès du plus grand nombre.

TYPE ET DOMAINE D'INTERVENTION :

Aide en fonctionnement correspondant aux dépenses éligibles nécessaires à la bonne organisation de l'événement ou de la compétition.

BENEFICIAIRES:

Associations sportives lorraines.

Communes ou groupements de communes.

TERRITOIRES :

La Région Lorraine

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Les Associations sportives organisatrices doivent être affiliées à une Ligue ou un Comité Sportif Régional bénéficiant d'une convention de développement avec le Conseil Régional de Lorraine.

Événement et compétition de niveau national ou international, relevant des fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports et étant inscrites aux calendriers officiels des fédérations.

Les communes ou groupements de communes peuvent être soutenues pour l'organisation d'événements sportifs à caractère national, international ou exceptionnel.

MODALITES D'INTERVENTION REGIONALE :

Montant de l'aide :

Le montant de l'aide fixé est déterminé en fonction de la valeur sportive et de l'impact économique et promotionnel de l'opération, de la demande financière de l'organisateur, du budget de la manifestation et de l'intervention des autres collectivités.

Par ailleurs, des actions spécifiques prenant en compte les principes du Développement Durable sous ces trois aspects, social, environnemental et économique seront pris en considération dans l'instruction du dossier.

Nature de l'aide :

Subvention de fonctionnement. Lorsque le budget prévisionnel de la manifestation est limité (inférieur à 5 000 €), soutien par l'attribution de coupes, trophées et lots sportifs à remettre à l'occasion des remises de récompenses.

Mode de contractualisation :

A compter de 10 000 € de subvention une convention sera mise en place.

Modalités de versement :

Le versement se fera sur présentation d'une attestation du bon déroulement de la manifestation délivrée par la ligue ou le comité sportif régional auquel l'organisateur est affilié, d'un RIB et du bilan financier signé et certifié sincère et véritable par l'organisateur.

L'aide régionale sera versée au prorata des dépenses réalisées si elles sont inférieures au montant subventionnable.

Les aides régionales sont plafonnées au montant décidé même si les dépenses justifiées sont supérieures à l'assiette subventionnable.

PROCEDURE D'INSTRUCTION :

Dépôt des dossiers :

Avant le 31 mars de l'année du déroulement de la manifestation, au minimum 4 mois avant la date de l'événement.

Un dossier-type est à retirer auprès de la Ligue ou du Comité Sportif régional concerné accompagné :

- ➔ d'un descriptif détaillé de l'opération (niveau de compétition, nombre de participants, de spectateurs,...)
- ➔ d'un budget prévisionnel
- ➔ de l'avis motivé du Président de la ligue ou du Comité Sportif Régional
- ➔ pour les événements sportifs et compétitions dont le soutien régional est reconduit, joindre le bilan réalisé de l'année précédente.